

Services Techniques
GESTION DOMAINE PUBLIC
PP/CR/EC/LF

ARRETE DU MAIRE

N° 255 CS / 2021

STATIONNEMENT - CIRCULATION

**PROROGATION DE L'ARRETE
N°240 C.S/2021**

**RENOUVELLEMENT DES
RESEAUX D'EAUX USEES ET
D'EAUX PLUVIALES ET
REFECTION DES ESCALIERS EN
PIERRE**

TRAVERSE DU COTEAU

(VC 224)

**DU
MARDI 21 DECEMBRE 2021
AU
VENDREDI 21 JANVIER 2022**

Nous, Maire de la Ville de Grasse,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.2212.1 à L.2212.5 et L.2213-1 à L.2213-6,

VU le Code de la Route, l'article R 411-8 pouvoirs de Police du Maire et les articles R 417-9, R 417-10 et R 417-12 dispositions générales en matière de stationnement,

VU le Code Général de la propriété des personnes publiques,

VU le Règlement de Voirie,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU l'arrêté du 10 novembre 1992, relatif à l'approbation des modifications de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière en matière de signalisation temporaire, dans sa 8^{ème} partie,

VU le décret 91-1147 du 14 octobre 1991, relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport et de distribution,

VU la demande de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, représentée par Monsieur MOUREY, en date du 16 décembre 2021,

VU l'avis favorable de Monsieur le Directeur Général des Services Techniques de la Ville de Grasse.

CONSIDERANT

Que pour permettre la poursuite des travaux de génie civil préalables au renouvellement des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales sur environ 16 ml, ainsi que la réfection des escaliers en pierre, il y a lieu que des mesures soient prises en matière de circulation, de stationnement et de sécurité des lieux sur :

- **La traverse du Coteau (VC 224).**
- **Du mardi 21 décembre 2021 au vendredi 21 janvier 2022.**



ARRETONS

ARTICLE I : AUTORISATION

La fin des travaux prévue dans l'arrêté communal temporaire n°240 C.S/2021 du 25 novembre 2021, réglementant jusqu'au 20 décembre 2021, la circulation et le stationnement, en agglomération, sur la traverse du Coteau, pour l'exécution des travaux de renouvellement des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales sur environ 16 ml, ainsi que la réfection des escaliers en pierre, est reportée **au vendredi 21 janvier 2022**.

Le reste de l'arrêté communal n°240 C.S/2021 du 25 novembre 2021 demeure sans changement.

ARTICLE II : RECOURS

Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la commune et sera porté à la connaissance des usagers par les moyens habituels de publicité des actes administratifs.

Il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

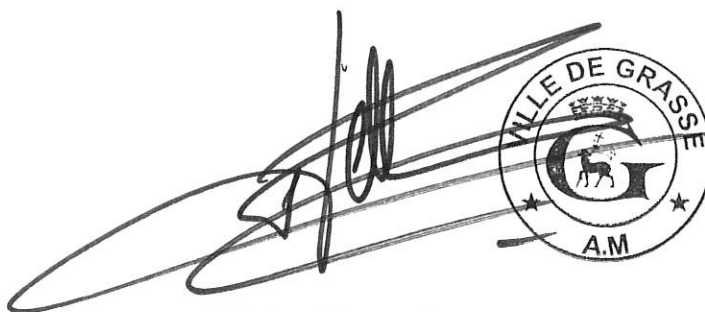
ARTICLE III :

Monsieur le Directeur Général des Services Techniques de la Ville de Grasse,
Monsieur le Commissaire de Grasse ou son collaborateur,
Monsieur le Chef de la Police Municipale,
Sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Grasse le,

17 DEC. 2021

Par délégation du Maire,
Pascal PELLEGRINO



Adjoint au Maire en charge
de la gestion du domaine public,
de la voirie, de la circulation et du stationnement

Arrêté n°255 C.S / 2021 – Traverse du Coteau.